

## SEANCE DU 04 juin 2021

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	11

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin, à 19 heures 30 , le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au foyer « Le Clos » , sous la présidence de Monsieur Phillipe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe  
GUINDT Philippe  
VIEIRA Christophe  
OGER Isabelle

IMMER Alain  
DEBAILLEUL Delphine  
SIVEC Jean  
WALLERICH Alain

MARQUET Bénédicte  
THILL Céline  
VALANCE Bénédicte

LISTE DES ABSENTS :

PEREIRA Julien  
BRUN Jérôme

MENEGHIN Gaël

REUTER Olivier

Procuration de MENEGHIN Gaël à WALLERICH Alain

Madame DEBAILLEUL Delphine est élue secrétaire de séance.

Objet : 2021 – 560 Non restitution de la retenue de garantie M.HERWIG

Le Maire expose les éléments suivants :

- Le logement communal situé 64A rue de l'Eglise, a été rendu le 17 Mai 2017 par le locataire, Monsieur HERWIG,
- Le montant de la dette au 21/05/2021 s'élève à 7 800€.

Le Maire propose de ne pas restituer la caution à Monsieur HERWIG, et que la somme de 600€ correspondant au montant du dépôt de garantie représentant une partie de la dette non apurée, soit déduite de la créance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas rembourser la caution de 600€ Euros à Monsieur HERWIG.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 05/06/2021

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 05/06/2021

Le Maire,